

Chirurgien-dentiste : un métier qui souffre de son isolement

ON SAIT QUE la majorité des professions de santé sont exercées par des indépendants. Des "libéraux" convaincus qui travaillent autant sur l'humain que sur l'évolution des techniques. Des métiers que l'on considère principalement embrassés par "vocation".

Dans ce monde de la santé, le chirurgien-dentiste a toujours tenu une place un peu à part. D'abord parce que, considéré comme un "acte sanglant" de par sa nature, il est à la fois craint et nécessaire pour le patient. Ensuite, il n'a jamais été particulièrement considéré par l'environnement législatif médical.

Selon le Docteur Bouziges, Président de l'antenne gardoise de la Confédération Nationale du Syndicat des Chirurgiens dentistes (CNCD), *"les Gouvernements et la Sécurité sociale ont toujours isolé les professions médicales entre elles"*. Et visiblement la chirurgie dentaire un peu plus puisque l'Assurance Maladie n'a pas fait évoluer la nomenclature des actes remboursés depuis quarante ans.

Du coup, les soins dentaires apparaissent comme la dernière roue du carrosse. La profession a donc tendance à se refermer sur elle-même alors que le Docteur Bouziges défend une démarche collective. Il apparaît également que c'est la profession de santé la moins représentée en milieu hospitalier puisque 92 % de la profession exerce en libéral. Encore une conséquence du manque de considération des remboursements de la part de la SECU. Et pourtant il s'agit bien d'un problème de santé public puisqu'une dentition en mauvais état a des conséquences sur tout l'organisme et peut conduire à des pathologies annexes graves notamment au niveau du foie ou du système cardiaque.

Dès lors, ce sont principalement les assurances complémentaires qui assurent les remboursements quand les patients en possèdent, bien entendu. Et là aussi, la crainte est grande pour le syndicat. Ces modalités de remboursements multiplieraient en effet les interlocuteurs et compliqueraient les tâches administratives tout en allongeant les temps de remboursement. Ce qui n'est pas fait pour inciter les citoyens à consulter régulièrement alors qu'en matière dentaire, il est reconnu que la prévention coûte beaucoup moins cher à tout le monde.

Le mauvais remboursement des actes de chirurgie dentaire est donc pointé du doigt par une profession qui doit par ailleurs faire face à des investissements technologiques de plus en plus conséquents.

Le non plafonnement des honoraires est également un cheval de bataille de la corporation. Alors que la plupart des professions médicales est soumise à des plafonnements établis par l'assurance-maladie, les chirurgiens-dentistes se sentent un peu les "laissés pour compte". *"Cela fait 50 ans que nous travaillons sur la prévention autant en milieux scolaires qu'auprès des personnes âgées"*, soit les publics les plus vulnérables. Et le Docteur Bouziges de rappeler qu'en matière dentaire, plus on



Le Docteur Bouziges - Président du Syndicat National des Chirurgiens Dentistes en Languedoc-Roussillon exerce à Ribotte-les-Tavernes. Il est également Vice Président de l'Ordre Départemental des chirurgiens-dentistes du Gard et Secrétaire Général de la Caisse autonome des chirurgiens-dentistes au niveau national.

attend, plus les interventions sont onéreuses. D'où l'importance de cette prévention. D'ailleurs, depuis cette politique de sensibilisation portée par la profession, on constate un sérieux recul de la carie dentaire. Dans le même ordre d'idée, la CNCD a bataillé pour faire inscrire dans les conventions un examen dentaire pour tous les jeunes de 6 à 18 ans.

Enfin, le Président constate un peu désabusé que *"cela fait trente ans que l'on n'est pas entendu... et qu'on peut douter qu'on le soit aujourd'hui"*...

Dès lors, la profession se mobilise à sa façon en supprimant les gardes et les astreintes de week-end (sauf dans le Gard) et en suspendant la télétransmission des feuilles de soins à la SECU. Une manière de mettre l'assurance maladie "dans le pétrin" et d'en appeler à une revalorisation de leurs actes pour ne pas tomber dans une médecine dentaire à deux vitesses et dépendante du seul pouvoir d'achat des citoyens.

LE POINT SUR LA PROFESSION

- Si la loi hospitalière de 1991 avait intégré l'odontologie dans les activités des établissements publics de santé, les services dentaires en milieu hospitaliers restent rares (21 services). On constate en plus qu'ils sont mal intégrés et évoluent de façon autonome. Ils sont néanmoins considérés comme des professionnels de santé et sont dotés du titre de Docteur au même titre que les médecins. D'ailleurs, la première année de médecine est commune entre les futurs médecins et les futurs étudiants en dentaire.
- La demande a singulièrement évolué ces dernières années suite notamment à l'évolution des techniques et des matériaux ainsi que des interventions de plus en plus liées à des exigences esthétiques. Le recours à l'orthodontie ou au blanchiment devient quasi systématique sans pour autant avoir de rapport avec la santé du patient. Une attente sociétale liée à la société de l'image et aux divers canons de beauté. La demande se faisant de plus en plus pressante, on note de plus en plus de spécialistes en orthodontie dont une majorité de femmes.
- Par ailleurs, la nomenclature des actes dentaires de la Sécurité Sociale n'a pas évolué depuis les années 60 alors que la réalité des actes et des contraintes a profondément évolué.
- Outre l'exercice purement libéral en individuel, le regroupement de chirurgiens dentistes au sein de Cabinets collectifs a tendance à se développer pour des raisons évidentes de coûts d'investissements.
- Trois types de sociétés régissent ces alliances :
 - la SCM (Société civile de moyens) où les outils et les frais sont partagés mais la clientèle, les honoraires et les recettes restent indépendants ;
 - la SCP (Société civile professionnelle) où les praticiens se partagent dépenses et recettes ;
 - la SELarI (Société d'exercice libéral) relativement récente qui permet de réunir des libéraux et des praticiens salariés au sein d'un même Cabinet.
- Si le Métier était plutôt masculin aux origines, il a tendance à se féminiser de façon constante. Aujourd'hui, elles représentent 34 % de la profession. On estime qu'elles seront 45 % d'ici 2030.
- Le taux de croissance des chirurgiens-dentistes est le plus faible des professions de santé alors que la démographie est en constante augmentation. On enregistre ainsi une croissance de l'ordre de +0,5 % par an contre +1,2 % pour les médecins et 3% pour les kinésithérapeutes, les sages-femmes et les infirmières.



Deux fois par jour, l'OCP livre près de 4 millions de produits pharmaceutiques dans des caisses fermées et cerclées.

C'est ainsi que dans un engagement de proximité, de sécurité et de qualité, nos 1 100 chauffeurs-livreurs parcourent 260 000 km au service de 17 000 pharmacies partout en France.

OCP Montpellier

Garosud - 791, av. du Colonel Pavelet - BP 5534 - 34071 Montpellier cedex 3

Tél. : 04 67 42 16 32 - Fax : 04 67 42 16 21

